

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N° 312**

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« factures »,

le mot :

« impayés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'aide est relative aux « impayés ».